

INSCRIPTION à la balade HIBERNATUS du 01 Décembre 2019

Balade Hivernale avec pré-inscription et paiement



DEPART des HALLES à BASSE-GOULAIN à 8 H 45

Accueil dès 8 H

Nom et Prénom	
Adresse	
Ville + CP	
Téléphone	
Véhicule	
Nbre de personnes	
Modèle	
Année	
Club	
E-mail	

Balade avec pause gourmande 15 euros par personne (Matinée)

Exemple : 2 personnes = 2×15 = chèque de 30 euros

Balade avec pause gourmande et repas aux Salons de la Louée 30 euros 1 voiture et un conducteur,
26 euros pour chaque passager supplémentaire (Journée complète)

Exemple : 1 voiture 3 personnes = $30 + (2 \times 26)$ = chèque de 82 euros

-
- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement joint en annexe et je m'engage à le respecter
- ☐ Je joins mon chèque à l'ordre de l'Atelier du Temps

Signature du conducteur, précédée de
la mention « lu et approuvé »

Infos sur le site du club : www.atelier-du-temps.com

A renvoyer par e-mail à : hibernatusatelierdutemps@yahoo.com

Vous recevrez un mail de confirmation de réception de votre inscription, merci de vérifier votre messagerie !

Et paiement par courrier AVANT le 20 novembre :

Atelier du temps

24 Rue des Gobelets

44200 Nantes

Téléphone pour infos avant sortie : Jean - Claude **06 08 93 52 55**

REGLEMENT

1– L'organisateur de cette balade Hibernatus est le club nantais Atelier du Temps

www.atelier-du-temps.com

L'accueil des participants se fera sous les halles de Basse-Goulaine (44115) à partir de 8H00

Départ à 9H00

Le parcours empruntera, majoritairement, des routes à faible circulation, afin de profiter du paysage environnant !

2– Celle-ci se déroule en conformité avec les prescriptions et règlements du code de la route.

Chaque participant, par le seul fait de son inscription, s'engage à se soumettre aux règles de celui-ci et aux recommandations des organisateurs.

Chaque participant est responsable des dégradations, des incidents et accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne peut en aucun cas tenir pour responsable les organisateurs.

Tout manquement à ces prescriptions entraînera l'exclusion immédiate du participant en cause de la manifestation, sans dédommagement.

3– Les participants de par leur signature en bas de ce règlement, s'engagent à avoir pris connaissance du présent règlement et à le respecter.

4– Je certifie que l'assurance de mon véhicule est à jour, ainsi que le contrôle technique

5– Ce parcours a fait l'objet d'une déclaration dans les communes traversées et en préfecture.

Amicalement

Pour le club Atelier du Temps

L'équipe organisatrice